

REGLEMENTATION REGIONALE DE LA COUPE D'ILE DE FRANCE FFC OPEN DE VTT X-COUNTRY



ARTICLE 1: DEFINITION

- 1.1 Sept épreuves constituent la Coupe d'Ile de France FFC Open de VTT X-Country 2018.
- 1.2 Elles sont réparties indifféremment sur les départements du Comité de l'Île de France.
- 1.3 Les épreuves retenues sont détaillées dans le calendrier régional, <u>www.cif-ffc.org</u>.
- 1.4 Ces épreuves sont protégées, c'est à dire qu'aucune autre épreuve de VTT X-Country ne doit être organisée en lle de France ces jours-là.
- 1.5 Les épreuves sont la propriété de leurs organisateurs.
- 1.6 Tout compétiteur qui prend part aux épreuves est censé connaître ce règlement et doit se soumettre à ses prescriptions sans réserve. La méconnaissance du règlement ne peut pas être admise comme excuse.
- 1.7 La seule autorité compétente pour l'application de ce règlement est celle du collège des commissaires.

ARTICLE 2 : PARTICIPATION ET CATEGORIES

- 2.1 Les épreuves sont ouvertes à tous les détenteurs d'une licence FFC et licenciés des fédérations affinitaires telles que la FSGT et l'Ufolep. Elles sont également ouvertes aux non licenciés et autres fédérations que celles citées précédemment si l'organisateur le souhaite.
- 2.2 Un participant occasionnel non licencié FFC ne bénéficie pas, comme le licencié FFC, d'une garantie de dommages corporels. Le club organisateur s'engage à souscrire auprès de l'assureur fédéral GRAS SAVOYE une assurance complémentaire « Participant occasionnel » Option 1 ou équivalent.
- 2.3 Les catégories participant sont les suivantes :

Minimes Garçons (13 -14 ans); numéros de 651 à 700 Minimes Filles (13 -14 ans); numéros de 601 à 650

Cadets (15 - 16 ans) ; numéros de 551 à 600

Cadettes (15 - 16 ans) ; numéros de 501 à 550

Juniors Hommes (17 - 18 ans); numéros de 151 à 200

Juniors Dames (17 - 18 ans); numéros de 451 à 500

Espoirs Hommes (19 à 22 ans); numéros de 101 à 150

Seniors Hommes (23 à 29 ans) ; numéros de 1 à 100

Seniors Dames (19 ans et plus) : numéros de 421 à 450

Masters 1/2 Hommes (sauf 1ère catégorie) (30 à 39 ans) ; numéros de 201 à 300

Masters 3/4 Hommes (sauf 1ère catégorie) (40 à 49 ans); numéros de 301 à 370

Masters 5 Hommes (sauf 1ère catégorie) (50 ans et plus); numéros de 371 à 400

Tandems (Mixte, Hommes, Femmes) (1 seul classement) 17 ans et +; numéros de 401 à 420

Le sur-classement n'est pas admis (sauf avis DTN).

Les pilotes 1ère catégorie, d'âge masters disputent la Coupe d'Ile de France dans la catégorie senior. Les pilotes 2ème catégorie, d'âge masters disputent la Coupe d'Ile de France dans la catégorie senior ou master, au choix. Ce choix sera le même pour toute la saison.

2.4 Seule l'année de naissance est prise en compte pour l'affectation des licenciés dans les catégories.



ARTICLE 3: ENGAGEMENTS - EMARGEMENT

3.1 Le tarif exact de l'engagement est mentionné dans l'annonce de l'épreuve sur le site internet du comité de l'Île de France : www.cif-ffc.org. 1 euro est prélevé sur chaque engagement afin d'aider au financement du déplacement au TFJV.

Les organisateurs devront uniformiser ces tarifs tels que pour 2018 :

- 11€ pour les minimes et cadets licenciés FFC
- 13€ pour les autres catégories licenciés FFC
- 26€ pour les tandems licenciés FFC
- 2€ supplémentaire pour les licenciés autres fédérations et non licenciés
- 2€ supplémentaire d'engagement sur place
- 3.2 Les non licenciés et autres fédérations que FSGT et Ufolep doivent joindre un certificat médical d'aptitude au <u>Cyclisme de compétition</u>, datant de moins d'un an à l'envoi de leur bulletin. Ce certificat n'est pas nécessaire pour les participants des autres fédérations si ceux-ci présentent une **licence de compétition et en donnent copie à l'organisateur.**
 - Les détenteurs d'une licence FFC sans certificat médical doivent également présenter un certificat médical.
- 3.3 L'engagement doit se faire sur le site fédéral pour les licenciés FFC (http://maj.ffc.fr/maj/) et sur le bulletin officiel pour les licenciés des autres fédérations et les non licenciés, disponible sur le site (http://www.cif-ffc.org/menuCif/VTT/vtt.htm), par courrier, au plus tard 4 jours francs avant l'épreuve et doit être accompagné de son règlement.

Le bulletin devra être entièrement rempli.

Tout engagement sur place le jour de l'épreuve est majoré et la majoration reste au bénéfice de l'organisateur (licenciés ou non). Quel que soit leur classement, les coureurs engagés sur place seront rétrogradés en dernière ligne.

Aucun engagement n'est pris par téléphone.

- 3.4 Tout engagement non parvenu à l'organisateur avant le départ est réglé sur place et majoré. Le remboursement de l'engagement non parvenu sera effectué dès réception de celui-ci.
- 3.5 Tout engagement parvenu à l'organisateur sans son règlement est nul.
- 3.6 Les concurrents doivent obligatoirement présenter leur licence ou leur pièce d'identité avant émargement de la feuille d'engagement et les non licenciés mineurs une autorisation parentale. (voir modèle en dernière page). La feuille d'émargement devra être remise au commissaire de course.
- 3.7 Les concurrents doivent porter obligatoirement de façon très lisible une plaque de cadre sans la détériorer ni la détruire. **Une caution de 2 euros sera demandée**. Le concurrent ne rendant pas sa plaque ou l'ayant volontairement dégradée sera pénalisé des 2 euros de caution,
 - qui ne lui seront pas rendus.

<u>ARTICLE 4 – MATERIELS ET ASSISTANCE TECHNIQUE</u>

- 4.1 Les vélos admis dans la Coupe d'Ile de France FFC Open de X-Country devront répondre aux normes officielles UCI en vigueur.
- 4.2 Tout changement de machine entre concurrents pendant la compétition est interdit sous peine de mise hors course.
- 4.3 Aucun changement de roue n'est permis en dehors de la ou des zone(s) matérialisée(s) sous peine de mise hors course.



- 4.4 Il est interdit d'utiliser des pointes ou des vis en métal dans les pneus des vélos.
- 4.5 Les roues des vélos doivent impérativement avoir un diamètre ne dépassant pas 29 pouces.
- 4.6 En cas de litige, un contrôle pourra être effectué par un commissaire dans la zone d'arrivée. Tout concurrent ne présentant pas un matériel conforme à ces règles se verra interdire le départ ou sera déclassé.
- 4.7 Pour l'assistance technique une ou des zone(s) matérialisée(s) sera (seront) prévue(s). L'assistance technique n'est autorisée que dans les zones prévues à cet effet.
- 4.8 L'assistance technique en course consiste en la réparation ou remplacement de toute pièce du vélo, à l'exception du cadre.
 Il est interdit de changer de vélo et le coureur devra franchir la ligne d'arrivée avec la même plaque de guidon qu'il avait au départ.
- 4.9 Le matériel de remplacement et les outils pour les réparations devront être déposés dans ces zones. Pour effectuer les réparations ou les changements d'équipement, le coureur peut bénéficier de l'aide d'une tierce personne. Du petit matériel tel qu'une chambre à air ou un petit outil peut être donné de main à main dans les zones d'assistance technique.
 - En plus de l'assistance technique dans les zones prévues à cet effet, l'assistance technique est autorisée, en dehors de ces zones, entre coureurs appartenant à un même club, à un même Team ou à une même sélection officielle. Toute autre aide extérieure réalisée en dehors des zones d'assistance technique entraînera la disqualification du coureur.
 - Est considérée comme assistance extérieure, l'aspersion volontaire de liquide sur la chaîne, le dérailleur avant ou arrière ou la cassette de roue libre, si celle-ci n'est pas effectuée par le coureur lui-même.
- 4.10 Les coureurs peuvent transporter avec eux des outils et pièces de rechanges, pour autant que ceux-ci ne comportent pas de danger pour le coureur lui-même ou les autres concurrents.
- 4.11 L'utilisation de liaison radio ou autres moyens de communication à distance avec les coureurs est interdite.

ARTICLE 5: EQUIPEMENT

- 5.1 Le port d'un casque à coque rigide, avec la jugulaire attachée est obligatoire pendant toute la durée des épreuves et à l'entraînement.
- 5.2 Les concurrents licenciés devront porter leur maillot de club ou de Team officiel.

ARTICLE 6 : DEPARTS

- 6.1 Les horaires de départs sont <u>au libre arbitre de l'organisateur</u>. Il faut se référer au Détail d'Organisation mis en ligne sur le site Internet du Comité Régional de Cyclisme de la FFC : (http://www.cif-ffc.org/menuCif/infospubliquesbdd/toutdo.php#VTT).
- 6.2 Les concurrents sont placés sur la grille de départ dans l'ordre des classements à la Coupe d'Ile de France (de l'année précédente pour la 1ère épreuve).
 - Pour la première manche, les 10 premiers des catégories inférieures de l'année précédente seront intercalés entre de la 10ème à la 20ème place dans leur nouvelle catégorie.
 - Les coureurs 1ère et 2ème catégories non classés à la Coupe d'Ile de France partiront après les coureurs 1ère et 2ème classés à la coupe d'Ile de France. Les Elites professionnels seront réintégrés sur les premières lignes, le cas échéant.



Les Seniors, les Espoirs et les Masters 1/2 partiront ensemble, ils seront appelés en intercalant 3 de chaque. Trois classements distincts seront établis : 1 Masters 1/2 (30 à 39 ans) ; 1 Seniors (23 à 29 ans) et 1 Espoirs (19 à 22 ans). (Pas de classement scratch)

Les Masters 3/4 et les Masters 5 partiront ensemble, ils seront appelés en intercalant 2 Masters 5 par ligne. Deux classements distincts seront établis : 1 Masters 3/4 (40 à 49 ans) ; 1 Masters 5 (50 ans et +). Classement scratch uniquement pour le calcul du prix d'équipe.

Deux classements distincts individuels pour le classement du jour et pour le classement général.

Les Dames Juniors et Seniors partiront ensemble et effectueront la même distance.

Classement scratch uniquement pour le calcul du prix d'équipe.

Deux classements distincts individuels pour le classement du jour et pour le classement général.

Les Minimes filles et les Cadettes partiront ensemble, en même temps que les Cadets, en dernière ligne. Les Cadettes feront la distance Cadets et les Minimes filles la distance Minimes.

Deux classements séparés individuels pour le classement du jour et pour le classement général. En aucun cas les féminines ne participeront au classement scratch avec les masculins, mais elles partent en même temps qu'eux.

- 6.3 Pour les manches suivantes, les concurrents seront placés sur la grille de départ suivant leur classement après la manche précédente.
- 6.4 Si la Coupe d'Ile de France se trouve à être jumelée à une autre épreuve, la mise en grille sera validée par la CRVTT et sera indiquée dans le règlement de la dite épreuve. Tout ceci sera fait au minimum 1 mois avant l'épreuve.

ARTICLE 7: PARCOURS - DUREE DE COURSE

Les parcours présentent une variété de terrains permettant de mettre en valeur les qualités athlétiques et techniques des participants.

- 7.1 Les temps de course et les distances varient selon le dénivelé :
 - multiple maximum 45 minutes de course ou 12 km pour le premier.
 - maximum 1 h de course ou 20 km pour le premier.
 - ¤ Dames Juniors et Seniors : maximum 1h15 ou 25 km de course pour la première.
 - ¤ Juniors hommes, Masters 3, 4 et 5, et Tandems: maximum 1h30 ou 32 km de course pour le premier.
 - Espoirs, Seniors et Masters 1, 2 : maximum 1h45 ou 40 km de course pour le premier.
- 7.2 Les parcours n'ont pas de boucles répétitives de moins de 5 kms et n'excèdent pas 7 kms.
- 7.3 Un ou plusieurs contrôle (s) de passage(s) sont effectués sur le parcours.
- 7.4 Les commissaires peuvent décider d'une heure maximum d'arrêt de course et arrêteront tous les coureurs doublés après l'arrivée du vainqueur.
- 7.5 Les concurrents sont considérés en course jusqu'au franchissement de la ligne d'arrivée. Ils ne doivent en aucun cas faire demi-tour après l'arrivée et franchir à nouveau la ligne sous peine de déclassement.



ARTICLE 8: RAVITAILLEMENT

- 8.1 Le ravitaillement liquide et solide est autorisé, de pied ferme, sur tout le parcours en plus de celui qui pourrait être proposé à poste fixe par l'organisation.
- 8.2 Le ravitaillement est interdit à partir de véhicules suiveurs.

ARTICLE 9: REGLEMENTATION DE COURSE

- 9.1 Le concurrent doit se conformer au code de la route sur les voies ouvertes à la circulation routière.
- 9.2 Le concurrent est mis hors course pour changement de roues, aide ou assistance délibérée entre concurrents, l'assistance matérielle reçue de l'extérieur en dehors des zones prévues, la prise de raccourcis (non-respect du parcours), l'absence à un contrôle de passage, circulation en sens inverse du parcours, absence du port de casque.
- 9.3 Aucun véhicule n'est autorisé sur le parcours en dehors de ceux désigné par l'organisateur et les officiels.
- 9.4 Toute attitude jugée antisportive (non-respect des autres concurrents, propos injurieux envers les organisateurs ou les commissaires) entraı̂ne la mise hors course et une pénalité de moins 100 points.

ARTICLE 10: CLASSEMENTS et RECOMPENSES

- 10.1 A l'issue de chaque épreuve sont établis les classements individuels suivants :
 - * Minimes garçons
 - * Minimes filles
 - * Cadets
 - * Cadettes
 - * Juniors hommes
 - * Juniors dames
 - * Espoirs hommes 19 à 22 ans
 - * Seniors hommes 23 à 29 ans
 - * Seniors dames 19 ans et plus
 - * Masters 1/2 hommes 30 à 39 ans
 - * Masters 3/4 Hommes 40 à 49 ans et plus
 - * Masters 5 Hommes 50 ans et plus
 - * Tandems
 - * PRIX D'EQUIPE FFC
- 10.2 Pour chaque épreuve, l'organisateur attribue des récompenses au premier de chaque catégorie soit 1 trophée : 14 coupes et 14 bouquets de fleurs.

Seuls reçoivent leurs récompenses les concurrents présents à la cérémonie protocolaire. Toute absence à la cérémonie protocolaire est pénalisée de 80 points.

Un prix d'équipe est institué, le classement par équipe est calculé par l'addition des places de 4 concurrents licenciés FFC d'un même club dans 3 catégories au minimum et qui ont au minimum 5 partants. Le club qui totalise le moins de points est déclaré vainqueur.

En cas d'égalité c'est la meilleure place qui est prépondérante.

En cas d'irréductible ex aequo sur 4 coureurs dans au minimum 3 catégories, c'est la meilleure place suivante d'un cinquième concurrent ou plus si nécessaire qui est prise en compte.

10.3 Les classements et les résultats complets de la Coupe d'Ile de France seront disponibles sur le site du Comité de l'Ile de France. www.cif-ffc.org.



ARTICLE 11: CLASSEMENT FINAL de la COUPE D'ILE DE FRANCE FFC Open

- 11.1 Des points sont attribués dans chaque catégorie à tous les concurrents selon le barème en annexe, à leur place réelle du classement individuel à l'issue de chaque manche. Pour la dernière manche, chaque partant recevra un bonus de 20 points.
- 11.2 Le classement général final tient compte des meilleurs résultats en points obtenus, en fonction du nombre d'épreuves organisées sur la saison :
 - 8, 9 et plus manches effectivement organisées = 3 jokers.
 - 7 manches effectivement organisées = 2 jokers.
 - 5 et 6 manches effectivement organisées = 1 joker.
 - 4 manches et moins effectivement organisées, pas de joker.
 - En cas d'ex aequo, il sera tenu compte du nombre des places de 1^{er,} 2^{ème}, 3^{ème}, 4^{ème} etc. (sur l'ensemble des manches), enfin c'est le résultat de la dernière épreuve qui départagera les irréductibles ex-æquo.
- 11.3 Pour le classement général final, le Comité de l'Ile de France prévoit dans chaque catégorie la remise de Trophées aux 3 premiers de chaque catégorie. Ceci est à la charge de la CRVTT.
- 11. 4 Pour le protocole du classement final, en cas d'absence de pilotes concernés par le podium, une pénalité de 80 points sera appliquée à ces dit pilotes.
- 11.5 Le prix d'équipe du classement Général est calculé par l'addition des places de 4 concurrents licenciés FFC d'un même club dans 3 catégories différentes au minimum et qui ont au minimum 5 classé(e)s.
- 11.6 Le club qui totalise le moins de points est déclaré vainqueur.
 - En cas d'égalité c'est la meilleure place qui est prépondérante.
 - En cas d'irréductible ex aequo sur 4 coureurs dans au minimum 3 catégories, c'est la meilleure place suivante d'un cinquième concurrent ou plus si nécessaire qui est prise en compte.

ARTICLE 12: RECLAMATIONS

- 12.1 Elles doivent être faites par écrit dès que possible par le concurrent après son arrivée. Le collège des commissaires règle le différent immédiatement en présence du concurrent mis en cause.
- 12.2 Les réclamations concernant le classement doivent être déposées dans un délai de 30 minutes après l'annonce des résultats.



ANNEXE - BAREME DE POINTS

Class.	Points	Class.	Points	Class.	Points
1 ^{er}	300	26 ^{ème}	214	51 ^{ème}	164
2 ^{ème}	290	27 ^{ème}	212	52 ^{ème}	162
3 ^{ème}	281	28 ^{ème}	210	53 ^{ème}	160
4 ^{ème}	273	29 ^{ème}	208	54 ^{ème}	158
5 ^{ème}	266	30 ^{ème}	206	55 ^{ème}	156
6 ^{ème}	260	31 ème	204	56 ^{ème}	154
7 ^{ème}	255	32 ^{ème}	202	57 ^{ème}	152
8 ^{ème}	251	33 ^{ème}	200	58 ^{ème}	150
9 ème	248	34 ^{ème}	198	59 ^{ème}	148
10 ^{ème}	246	35 ^{ème}	196	60 ^{ème}	146
11 ^{ème}	244	36 ^{ème}	194	61 ^{ème}	144
12 ^{ème}	242	37 ^{ème}	192	62 ^{ème}	142
13 ^{ème}	240	38 ^{ème}	190	63 ^{ème}	140
14 ^{ème}	238	39 ^{ème}	188	64 ^{ème}	138
15 ^{ème}	236	40 ^{ème}	186	65 ^{ème}	136
16 ^{ème}	234	41 ème	184	66 ^{ème}	135
17 ^{ème}	232	42 ^{ème}	182	67 ^{ème}	134
18 ^{ème}	230	43 ^{ème}	180	68 ^{ème}	133
20 ^{ème}	226	45 ^{ème}	176	69 ^{ème}	132
21 ^{ème}	224	46 ^{ème}	174	70 ^{ème}	131
22 ^{ème}	222	47 ^{ème}	172	71 ^{ème}	130
23 ^{ème}	220	48 ^{ème}	170	72 ^{ème}	129
24 ^{ème}	218	49 ^{ème}	168	73 ^{ème}	128
25 ^{ème}	216	50 ^{ème}	166	74 ^{ème}	127
				75 ^{ème}	126

et de -1 point par place jusqu'à la 200ème.

Un point sera accordé à chaque concurrent prenant le départ mais qui, pour quelque raison que ce soit, n'aura pu terminer sa course.



COMITE D'ILE DE FRANCE

de la Fédération Française de cyclisme 1 rue Laurent Fignon 78180 MONTIGNY LE BRETONNEUX Tél: 01.81.88.08.36

http://www.cif-ffc.org/menuCIF/VTT/vtt.htm

AUTORISATION PARENTALE

(Pour les mineurs non licenciés)

Je soussigné :	père, mère, tuteur légal *
de :	autorise mon fils, ma fille *
à participer à la manche de la Coupe d'Ile	de France de ce jour à
Fait à :	le :/ 2018

SIGNATURE

^{*} Rayer les mentions inutiles.